

Délivré en extension du Procès Verbal de Classement d'origine N°P170313 – DE/7 du 1^{er} Août 2018

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 14 juin 2017

N° P184469 - DE/1

Matériau présenté par : DICKSON
415, Avenue de Savoie Saint Clair de la Tour
38357 La Tour du Pin
FRANCE

Marque commerciale : WF TRP BK4 P14 SUV SCL H68
DICRISTAL 50 FR

Description sommaire :
Composition globale : Feuille PVC souple plastifiée et ignifugée dans la masse.
Utilisation : Fenêtre transparente
Masse : (de 392 à 615) g/m² ± 10%
Epaisseur : (de 0,31 à 0,50) mm ± 10%
Coloris : Transparent

Rapport d'essais : N° P170313 - DE/7 du 1^{er} août 2018
Nature des essais : Essai au bruleur électrique NF P 92-503 (décembre 1995)
Détermination du classement NF P 92-507 (Février 2004)

Classement :

M2

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE
VALABLE POUR TOUTE APPLICATION NON COUVERTE PAR L'ART. AM18 §2 DE LA REGLEMENTATION ERP**

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) :

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N°P170313 - DE/7.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

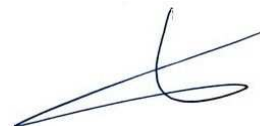
Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page.

Trappes, le 1^{er} août 2018



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



Maxime MAJ

522 R 0900-05 Rév.E